

Grille des actes réservés au sens de la *Loi sur les CPA*, en fonction des types de rapport prévus au *Manuel de CPA Canada – Certification*¹

A Types de rapport prévus au <i>Manuel de CPA Canada – Certification</i> ¹	B Signature du rapport permise aux titulaires du permis de comptabilité publique sans limitation ^{2 3}	C Signature du rapport permise aux titulaires du permis de comptabilité publique limité à la mission d'examen ^{2 4}	D Signature du rapport permise aux CPA non titulaires du permis de comptabilité publique
NCA 700 – Opinion et rapport sur des états financiers	✓		
NCA 800 – Audits d'états financiers préparés conformément à des référentiels à usage particulier — Considérations particulières	✓		
NCA 805 – Audit d'états financiers isolés et d'éléments, de comptes ou de postes spécifiques d'un état financier — Considérations particulières	✓		
NCA 810 – Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés	✓		

A Types de rapport prévus au <i>Manuel de CPA Canada – Certification</i> ¹	B Signature du rapport permise aux titulaires du permis de comptabilité publique sans limitation ^{2 3}	C Signature du rapport permise aux titulaires du permis de comptabilité publique limité à la mission d'examen ^{2 4}	D Signature du rapport permise aux CPA non titulaires du permis de comptabilité publique
NCMC 3530 – Missions d'attestation visant la délivrance d'un rapport sur la conformité (assurance raisonnable ou limitée lorsque la conformité porte sur des objets comportant des informations sous-jacentes de nature financière)	✓	✓	
NCMC 3531 – Missions d'appréciation directe visant la délivrance d'un rapport sur la conformité (assurance raisonnable ou limitée lorsque la conformité porte sur des objets comportant des informations sous-jacentes de nature financière)		Seulement pour les missions d' <u>assurance limitée</u>	
5925 – Audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière intégré dans un audit d'états financiers	✓		
7060 – Examen des états financiers intermédiaires par l'auditeur	✓		
7150 – Consentement de l'auditeur à l'utilisation d'un rapport de l'auditeur inclus dans un document de placement	✓		
7170 – Consentement de l'auditeur à l'utilisation de son rapport d'audit inclus dans une déclaration d'acquisition d'entreprise	✓		
7200 – Assistance fournie par l'auditeur aux placeurs et aux tiers	✓		

A Types de rapport prévus au <i>Manuel de CPA Canada – Certification</i> ¹	B Signature du rapport permise aux titulaires du permis de comptabilité publique sans limitation ^{2 3}	C Signature du rapport permise aux titulaires du permis de comptabilité publique limité à la mission d'examen ^{2 4}	D Signature du rapport permise aux CPA non titulaires du permis de comptabilité publique
NCME 2400 – Missions d'examen d'états financiers historiques	✓	✓	
NCSC 4200 – Missions de compilation * En vigueur pour les compilations d'informations financières des périodes closes à compter du 14 décembre 2021.	✓	✓	✓
NCSC 4400 – Missions de procédures convenues (lorsque les objets considérés sont de nature financière) * En vigueur pour les missions dont les conditions sont convenues à compter du 1 ^{er} janvier 2022.	✓		
NCSC 4460 – Rapports sur les autres éléments relevés dans le cadre d'une mission d'audit ou d'examen	✓	✓ Seulement dans le cadre des missions d'examen	
NOV-6 Missions de contrôle de prévisions ou de projections financières incluses dans un prospectus ou dans un autre document de placement publié dans le cadre d'un appel public à l'épargne	✓		
NOV-16 Compilation de prévisions ou de projections financières	✓	✓	✓
NOV-49 Rapports sur la conformité aux autorisations spécifiées des opérations dont l'auditeur prend connaissance durant l'audit des états financiers	✓		

√ = Signataire autorisé

¹ Normes du *Manuel de CPA Canada – Certification* en vigueur au 31 octobre 2023.

² Tout CPA peut participer sous supervision à ces missions, mais il ne peut pas agir à titre d'associé responsable de la mission ni signer les rapports afférents s'il n'est pas titulaire du permis de comptabilité publique qui l'y autorise.

³ Les titulaires du permis de comptabilité publique limité à la mission d'examen et à certaines missions d'audit spécifiquement prévues par la Loi en vertu de l'article 65 de la *Loi sur les CPA* sont autorisés à signer tous les rapports à l'exception de certains rapports de la colonne B. Pour toute précision sur les droits de signature reliés à ce type de permis, veuillez [communiquer avec l'Ordre](#).

⁴ Par limitation volontaire ou en vertu de l'article 65 de la *Loi sur les CPA*.